

<i>Nombre de membres élus au Bureau :</i>	<i>Membres en fonction : 55</i>	<i>Membres présents : 44</i>	<i>Absent(s) excusé(s) : 8</i>	<i>Absent(s) : 3</i>	<i>Pouvoir(s) : 2</i>
---	---------------------------------	------------------------------	--------------------------------	----------------------	-----------------------

Date de convocation : 28 octobre 2025

Vote(s) pour : 46

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

## ***EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU***

**Séance du Lundi 3 novembre 2025,**

Sous la présidence de Monsieur François GROSIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Damien PARMENTIER.

Point n°2025-11-03-BD-12 :

**Projet de requalification des étangs de Saint-Rémy - Convention de projet n°MO10E019300 - Ajustement de cession au bénéfice du Syndicat Mixte des Étangs de Saint-Rémy (SMESR) et à la commune de Woippy.**

Rapporteur : Monsieur Pierre FACHOT

Le Bureau,

Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Convention cadre signée avec l'EPFGE en date du 27 février 2008 relative à la mise en place d'une politique foncière anticipative sur les périmètres considérés à enjeux métropolitains ou communaux sur le territoire de Metz Métropole et sur lesquels l'EPFGE est habilité à intervenir,

VU la convention de projet n°MO10E019300 en date du 11 avril 2021 signée entre Metz Métropole, l'EPFGE et la Communauté de communes Rives de Moselle relative à l'acquisition et au portage du site des étangs de Saint-Rémy sis sur les bans communaux de Woippy et de Maizières-lès-Metz,

VU la création du Syndicat Mixte des Etangs de Saint Rémy en date du 17 novembre 2024,

CONSIDERANT le projet de développement touristique et de préservation des espaces naturels du site des Etangs de Saint-Rémy, projet s'inscrivant dans le cadre d'un périmètre à enjeux d'intérêt métropolitain,

CONSIDERANT que le projet précité est porté par le Syndicat Mixte des Etangs de Saint-Rémy, CONSIDERANT qu'aux termes de la convention de projet susvisée, l'EPFGE assure, pour le compte de Metz Métropole et de la Communauté de Communes Rives de Moselle, la maîtrise foncière d'une partie du site des Etangs de Saint-Rémy,

CONSIDERANT que le Syndicat Mixte des Etangs de Saint-Rémy, en tant que structure dédiée, est habilité à porter ces acquisitions au nom des collectivités qui lui sont membres,

CONSIDERANT que la commune de Woippy a manifesté son souhait pour l'acquisition d'une parcelle comprise dans le périmètre de la convention de projet susvisée et située sur son ban communal,

CONSIDERANT que l'article 4.2 de la convention autorise explicitement la cession à des acquéreurs présentés ou acceptés par Metz Métropole,

DECIDE de donner son accord pour que le Syndicat Mixte des Etangs de Saint-Rémy se porte acquéreur auprès de l'EPFGE des parcelles identifiées dans l'annexe à la présente délibération, et comprises dans le périmètre de la convention de projet signée le 11 avril 2021, aux conditions définies par celle-ci, en dehors de la parcelle cadastrée section 27 n°67 sise à Woippy,

*MP* *SP*

DECIDE de donner son accord pour que la commune de Woippy se porte acquéreur auprès de l'EPFGE de la parcelle cadastrée section 27 n°67 sise à WOIPPY, comprise dans le périmètre de la convention de projet signée le 11 avril 2021 et aux conditions définies par celle-ci.

Metz, le 4 novembre 2025

Le Secrétaire de séance

Damien PARMENTIER  
Directeur Général des Services

Pour extrait conforme  
Pour le Président et par délégation  
La Secrétaire Générale

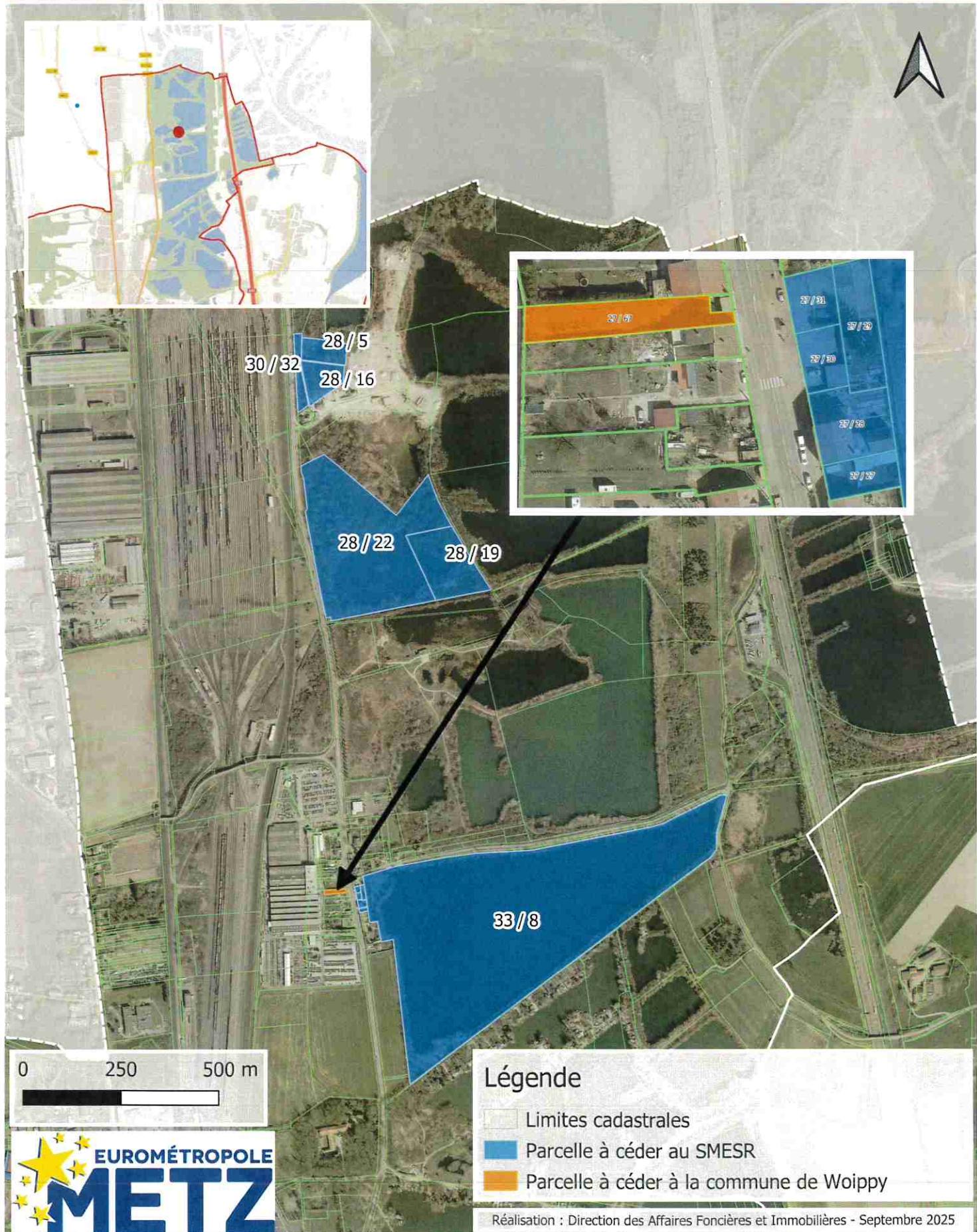
  
Marjorie MAFFERT-PELLAT



## PLAN DE SITUATION

### Route de Thionville à Woippy

Parcelles destinées à une cession auprès d'acquéreurs acceptés par l'Eurométropole de Metz





## Résumé de l'acte

### 057-200039865-20251103-2025-11-BD12-DE

**Numéro de l'acte :** 2025-11-BD12

**Date de décision :** lundi 3 novembre 2025

**Nature de l'acte :** DE

**Objet :** Projet de requalification des étangs de Saint-Rémy  
- Convention de projet n°MO10E019300 -  
Agréments de cession au bénéfice du Syndicat  
Mixte des Étangs de Saint-Rémy (SMESR) et à la  
commune de Woippy

**Classification :** 3.5 - Autres actes de gestion du domaine public

**Rédacteur :** Catherine DELLES

**AR reçu le :** 06/11/2025

**Numéro AR :** 057-200039865-20251103-2025-11-BD12-DE

**Document principal :** 99\_DE-12.pdf

#### Historique :

06/11/25 08:50	En cours de création	
06/11/25 08:51	En préparation	Catherine DELLES
06/11/25 17:01	Reçu	Martine HOLTZINGER
06/11/25 17:02	En cours de transmission	
06/11/25 17:13	Transmis en Préfecture	
06/11/25 17:27	Accusé de réception reçu	

